



5^{ème} Bourse d'échanges de capsules de Champagne

Organisée par l'association des placomusophiles de l'Ouest

NANTES dimanche 18 octobre 2009 9h à 18h

(accueil des exposants à partir de 08h30)

Salle du Radar 24, Bd Henri DUNANT 44300 NANTES

BULLETIN DE PARTICIPATION

Adhérents association

à retourner dans les meilleurs délais et au plus tard, pour le **31 Août 2009**

à cette occasion venez découvrir notre nouvelle capsule

Participera à la bourse d'échanges du 18/10/2009 : OUI NON

NOM et Prénom :

Adresse :

Téléphone : e – mail :

Table adhérent (1.20m) : 1 table mise gratuitement à disposition (uniquement sur réponse): OUI NON

Table de 1,20 m supplémentaire : nombre (1 maxi): ... X 10,00 €uro =

Repas plateau : nombre : ... X 12,50 €uro =

TOTAL =

NOTA : Les inscriptions seront classées par ordre d'arrivée des bulletins (le cachet de La Poste faisant foi). Nous vous invitons à nous retourner celui-ci le plus rapidement possible accompagné du règlement, à l'adresse suivante:

M. LE BIHAN Gaël

Les Placomusophiles de l'Ouest

4 rue Etienne Etiennez 44000 NANTES

Le chèque sera libellé au nom des **Placomusophiles de l'Ouest**.

Tout bulletin incomplet ne sera pas pris en compte.

Fait à : _____, le _____ Signature :

REGLEMENT INTERIEUR

Bourse d'échanges de capsules de champagne organisée par les placomusophiles de l'ouest

Article 1 : Cette manifestation est destinée à promouvoir l'esprit de collection et à faciliter les contacts et les échanges.

Article 2 : La manifestation comprend : des adhérents du club à jour de cotisation;
des exposants extérieurs et payant leur emplacement ;
de visiteurs et d'un professionnel.

Article 3 : Les emplacements sont attribués par les organisateurs. L'accueil se fera le dimanche 18 octobre, dès 8h30 pour les exposants.

Article 4 : L'envoi de la demande d'inscription suppose l'acceptation totale du règlement.

Article 5 : Tout emplacement non occupé à 10 heures sera automatiquement redistribué ou laissé vacant.

Article 6 : Il sera possible de se restaurer sur place (plateau repas à commander d'avance). Une buvette avec sandwiches sera également mise à la disposition des exposants et visiteurs qui souhaiteraient se restaurer.

Article 7 : Tout au long de la journée, il sera procédé à un tirage de lots correspondant au billet d'entrée de la manifestation. Les exposants se verront remettre un bon d'entrée pour participation au tirage au sort.

Article 8 : Les exposants seront responsables de la zone qu'ils occupent, des dommages causés au local ou au matériel mis à leur disposition. A la fin de la manifestation, les emplacements devront être débarrassés de tous papiers ou autres objets et être laissés en parfaite condition. Les tables seront pliées et rangées.

Article 9 : Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui, à leur avis, troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation, ceci sans qu'il puisse leur être réclamé d'indemnisation d'aucune sorte, ou ne respecterait pas le cadre mis à sa disposition, salle et matériel fournis.

Article 10 : Le club ne pourrait être tenu pour responsable en cas de perte, casse, vol ou autre détérioration, l'exposant participant à ses risques et périls.

Le Président
Alain LEPOIVRE